

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 21 JUIN 2018 à 18h30 Date de convocation : 14 juin 2018

Délibération
N°C2018_104

Membres en exercice :	79
Votants :	77
Suffrages exprimés :	72
Pour :	72
Contre :	0
Abstention :	5

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Anne-Sophie LEDOYEN, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Dominique MARTIN-LAVAL, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Danielle ORTUNO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Jacques BASCOU (à partir de la délibération N°C2018_105 jusqu'à la délibération N°C2018_114), Xavier BELART (jusqu'à la délibération N°C2018_101), Jacques BLAYA (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Cyrielle BOUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_103), Martine CADENA (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Tristan LAMY (à partir de la délibération N°C2018_105 jusqu'à la délibération N°C2018_114), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_103), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2018_104), Eric PARRA (à partir de la délibération N°C2018_167), Yves PENET (à partir de la délibération N°C2018_167), Magali VERGNES (délibération N°C2018_130)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Catherine BOSSIS, Alain BOUTON, Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Jean-Michel MONIER, Jacques PAIRO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Céline SORIANO, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2018_115), Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_104), Tristan LAMY (jusqu'à la délibération N°C2018_104 et à partir de la délibération N°C2018_115), Jean-Marie ORRIT (à partir de la délibération N°C2018_127), Eric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2018_166)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : Finances - Approbation des Comptes de Gestion 2017 du Receveur Communautaire (budgets Principal et Annexes)

N°C2018_104 (2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur Pierre LOUSTAUNAU, receveur en poste à Narbonne, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Après s'être assuré que les comptes de gestion établis par Monsieur le Receveur sont conformes aux comptes administratifs du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, pour le budget principal, le budget des transports, le budget des services de l'eau, de l'assainissement, de l'assainissement non collectif (SPANC), le budget environnement, le budget zones d'activités, le budget de la régie espace de liberté, le budget de la régie des pompes funèbres et le budget d'autorisation droits des sols,

Et considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs ci-dessus visés et des comptes de gestion du comptable,

Par 72 voix pour et 5 abstentions, le Conseil décide :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires pour le budget principal, le budget des transports, le budget des services de l'eau, de l'assainissement, de l'assainissement non collectif (SPANC), le budget environnement, le budget zones d'activités, le budget de la régie espace de liberté, le budget de la régie des pompes funèbres et le budget d'autorisation droits des sols, pour le même exercice,
- D'arrêter les résultats totaux des différentes sections budgétaires figurant dans les documents remis par le Trésorier Principal,
- De déclarer que les Comptes de Gestion, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur Communautaire sur les opérations de l'année, n'appellent aucune observation ni réserve,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°C2018_104 (3)

Pièces jointes à la délibération :

Etats II-1 et II-2 par budget des comptes de Gestions 2017

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 2/7/2018
et de sa publication
le : 2/7/2018

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

